



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Construction d'une salle polyvalente au collège Foch à Haguenau

Rapport n° CP/2014/797

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administratif

Résumé :

Le Conseil Général a retenu le principe de la construction d'une salle polyvalente au collège Foch de Haguenau. Il s'agit d'une construction neuve d'une surface utile de 383 m².

La Région ayant un projet de restructuration du restaurant scolaire du lycée Robert Schuman, il a été proposé de rendre possible l'accueil de l'ensemble de nos collégiens demi-pensionnaires (250) au restaurant scolaire du lycée. La solution retenue consiste à étendre l'espace de restauration en condamnant une salle polyvalente du lycée.

Le Conseil Général du Bas-Rhin se propose donc de construire une salle polyvalente sur la parcelle du collège Foch, rattachée au collège mais accessible pour le lycée moyennant convention de mise à disposition.

Le présent rapport vise à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

Un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse a été lancé en vue de sélectionner le maître d'œuvre de l'opération.

A l'issue de la première réunion du jury du 16 septembre 2013, le pouvoir adjudicateur avait admis trois équipes d'architectes à concourir, à savoir :

EQUIPE ROUBY HEMMERLE / C2BI /SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / ID INGENIERIE / ESP / DENKINGER

EQUIPE AUBRY LIEUTIER / C2BI /SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / L&N INGENIERIE / ESP / BRUNO KUBLER

EQUIPE REY LUCQUET / C2BI /SERUE INGENIERIE / LIGNES ENVIRONNEMENT ET BATIMENT / ESP / LINDER PAYSAGE

Lors de la seconde réunion du 27 mai 2014, le jury a proposé, dans son avis motivé, le classement suivant :

1. ROUBY HEMMERLE / C2BI /SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / ID INGENIERIE / ESP / DENKINGER

2. AUBRY LIEUTIER / C2BI /SIB ETUDES / SOLARES BAUEN / L&N INGENIERIE / ESP / BRUNO KUBLER

3. REY LUCQUET / C2BI /SERUE INGENIERIE / LIGNES ENVIRONNEMENT ET BATIMENT / ESP / LINDER PAYSAGE

Je vous propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe d'architectes ROUBY HEMMERLE associée aux bureaux d'études : C2BI -SIB ETUDES - SOLARES BAUEN - ID INGENIERIE - ESP - DENKINGER

En conséquence de quoi, je vous propose de bien vouloir m'autoriser :

- à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que certains actes modificatifs,
- à signer les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération, dont le permis de construire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente au collège Foch à Haguenau à l'équipe d'architectes ROUBY HEMMERLE associée aux bureaux d'études : C2BI -SIB ETUDES - SOLARES BAUEN - ID INGENIERIE - ESP - DENKINGER, pour un montant après négociation de 122 999,50 € H.T.

- autorise son président à :

- *signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente au collège Foch à Haguenau avec l'équipe d'architectes ROUBY HEMMERLE, ainsi que les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant du marché en question (notamment les actes spéciaux de sous-traitance et les avenants de transferts en cas de changement de dénomination sociale),*
- *signer les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération, dont le permis de construire.*

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL